VILLEPARISIS

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Les électeurs français seront appelés aux urnes le dimanche 9 juin 2024, pour désigner leurs représentants au Parlement européen. Les députés européens sont élus au suffrage universel direct à un tour. La France sera représentée par 2 eurodéputés supplémentaires, soit un total de 81 députés. Pour voter, pensez à vous inscrire sur la liste électorale française avant le vendredi 3 mai 2024. Pour cela, vous pouvez utiliser le service en ligne dédié ou vous rendre en mairie avec un document d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Tous les citoyens français et européens âgés d'au moins 18 ans peuvent voter.

Pour rappel, les demandes d'inscription sur les listes électorales sont à déposer au plus tard le sixième mercredi précédant le scrutin, à minuit, heure légale.

Infos pratiques

Tout changement d'adresse dans la commune doit être signalé au service des élections.

Liens utiles
Plus d'informations sur service-public.fr
Formulaire de demande en ligne
Je vérifie si je suis déjà inscrit.e